



ASSURANCE COMPLEMENTAIRE
« ASSURANCE DE PERSONNES/DOMMAGES CORPORELS »

Le MOTO CLUB DE LA VESGRE, n'adhérant plus à l'assurance APAC proposée par l'UFOLEP, a souscrit un contrat d'assurance « RESPONSABILITE CIVILE » N° 10874373304 auprès de la compagnie AXA France - Agence de CHARTRES.

Celui-ci ne prévoyant pas de garantie « assurance de personnes/dommages corporels », il est de notre devoir de vous informer que vous avez la possibilité de souscrire cette garantie complémentaire selon les formules ci-dessous. compagnie AXA France.

Nature des garanties	Option 3	Option 5	Option 6
Capital décès	32 000 €	32 000 €	1 600 €
Infirmité permanente	64 000 €	64 000 €	16 000 €
Indemnité journalière incapacité temporaire	16 €	8 €	Néant
Indemnité journalière incapacité hospitalisation	8 €	8 €	4 €
Traitement médical	125 % tarif conventionnel	125 % tarif conventionnel	125 % tarif conventionnel
Frais recherches / sauvetage	830 €	830 €	830 €
Coût	259.02€	148.19 €	54.30 €

Je soussigné

Licencié auprès du MOTO CLUB DE LA VESGRE

Reconnais avoir été informé (e) des garanties souscrites et des possibilités de souscrire l'assurance complémentaire « assurance de personnes/dommages corporels ».

je ne souhaite pas souscrire la garantie « assurance de personnes/dommages corporels »

je souhaite souscrire ce complément d'assurance

Option 3 coût 259.02 €

Option 5 coût 148.19 €

Option 6 coût 54.30 €

Fait à le

Signature du licencié ou du représentant légal

Précédé de la mention « lu et approuvé ».